



RAPPORT DU JURY
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE
CONTROLEUR DES DOUANES, BRANCHE
DE LA SURVEILLANCE, SPECIALITE
MAINTENANCE NAVALE
Session 2015



I. Présentation du concours

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours de contrôleur des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance dans la spécialité « maintenance navale » doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 16 avril 1986 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin à bord des navires de pêche, de commerce et de plaisance et par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitude physique particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours de contrôleur des douanes dans la spécialité « maintenance navale » doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les tâches et responsabilités futures qui leur seront confiées. Les épreuves sont les suivantes :

- **Admissibilité : trois épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative**

→ Concours externe

Epreuve n° 1 : Rédaction d'une note sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, culturels ou sociopolitiques du monde contemporain à partir d'un dossier (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des conclusions.

Epreuve n° 2 : Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de mécanique et d'électrotechnique navale (durée 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques et techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique.

Epreuve n° 3 : Au choix : Mathématiques (solution à un ou plusieurs problèmes ou exercices) ou électricité et électronique navale (solution à un ou plusieurs exercices suivis de questions) (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5)

Epreuve n° 4 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure – coefficient 2 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

→ Concours interne

Epreuve n° 1 : Epreuve identique à celle du concours externe

Epreuve n° 2 : Epreuve identique à celle du concours externe

Epreuve n° 3 : Composition sur un sujet, comprenant une réponse à une question et la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanière. Trois sujets sont proposés au choix (durée 3 heures – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5). Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail ainsi que la réglementation appliquée par l'administration des douanes.

Epreuve n° 4 (facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe (durée 1 heure – coefficient 2 – seuls comptent les points supérieurs à 10).

- **Admission : quatre épreuves orales obligatoires pour le concours externe ; deux épreuves orales obligatoires et deux épreuves facultatives pour le concours interne.**

→ Concours externe

Epreuve n° 1 (préparation : 15 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3 ; note éliminatoire inférieure à 5) : exposé sur un sujet portant sur des connaissances de mécanique et d'électrotechnique navale suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées.

Epreuve n° 2 (durée : 45 minutes ; coefficient 5 ; note éliminatoire inférieure à 5) : exercices pratiques de maintenance navale.

Epreuve n° 3 (durée : 10 minutes ; coefficient 2) : interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe.

Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 4 d'admissibilité. Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue et notamment le vocabulaire utilisé dans le domaine de la navigation. Ce dernier devra donc être capable de traduire, comprendre et rédiger des phrases simples.

Epreuve n° 4 (coefficient 1) : épreuve d'exercices physiques portant sur la course à pied, le saut en hauteur, le lancement du poids et la natation.

→ Concours interne

Epreuve n° 1 : Epreuve identique à celle du concours externe.

Epreuve n° 2 : Epreuve identique à celle du concours externe.

Epreuve n° 3 (épreuve facultative) (durée : 10 minutes ; coefficient 2 – seuls comptent les

points supérieurs à 10) : interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe.

Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 4 d'admissibilité.

Epreuve n° 4 (épreuve facultative) (coefficient 1 – seuls comptent les points supérieurs à 10) : épreuves d'exercices physiques portant sur la course à pied, le saut en hauteur, le lancement du poids et la natation.

1.3 Composition du jury

Les membres du jury et les examinateurs des concours interne et externe de contrôleur des douanes de la branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale » étaient des personnels de la DGDDI et des enseignants de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

1.4 Nombre de postes

L'arrêté du 18 décembre 2014 a fixé le nombre de postes offerts pour le concours de contrôleur des douanes de la branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale » à 10 : 5 pour le concours interne et 5 pour le concours externe.

II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleur des douanes, branche de la surveillance, spécialité « maintenance navale »

2.1 Inscrits/présents

346 candidats se sont inscrits aux concours (332 au concours externe et 14 au concours interne). Parmi les candidats inscrits au concours externe, 22,5 % étaient des femmes. Aucune femme n'est inscrite au concours interne.

Sur 346 candidats convoqués, seuls 32 se sont présentés aux trois épreuves (9,25 %). 9,38 % des candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites étaient des femmes. Aucune de ces candidates n'a été déclarée admissible.

2.2 Les lauréats

- **Concours externe**

Sur 8 candidats admissibles au concours externe, 7 se sont présentés à l'oral et 2 candidats ont été éliminés à la suite de l'une des épreuves d'admission. La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'établit à 14,36/20.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 39 ans. Le plus jeune lauréat a 25 ans et le plus âgé 37 ans.

- **Concours interne**

Les 3 candidats admissibles au concours interne se sont présentés à l'oral. 1 seul candidat a été admis avec une moyenne de 13,91/20. Aucune note éliminatoire n'a été attribuée.

III. Les épreuves d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées du 3 au 5 mars 2015.

En externe, 8 candidats ont été déclarés admissibles sur les 26 présents (ratio de sélection admissibles/places : 1,6).

En interne, 3 candidats ont été déclarés admissibles sur les 6 présents (ratio de sélection admissibles/places : 0,6).

3.2 Appréciation des travaux des candidats

- Concours externe

La moyenne générale des épreuves écrites, hors candidats éliminés, s'établit à 10,81/20.

La moyenne la plus haute est de 14,63/20 et la moyenne la plus basse de 06,79/20.

Les notes d'écrit, toutes épreuves confondues, s'échelonnent de 00,00 à 17,50/20.

Parmi les candidats présents aux trois épreuves, 30,77 % d'entre eux ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20, et 61,53 % d'entre eux ont eu au moins une note éliminatoire.

Répartition des compositions par option concernant l'épreuve n° 3 :

	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	% de candidats ayant composé sur l'option
Mathématiques	14	53,85 %
Electricité et électronique navale	12	46,15 %
TOTAL	26	100 %

- Concours interne

La moyenne générale des épreuves écrites, hors candidats éliminés, s'établit à 09,79/20.

La moyenne la plus haute est de 10,75/20 et la moyenne la plus basse de 08,13/20.

Les notes d'écrit, toutes épreuves confondues, s'échelonnent de 00,00 à 14,00/20.

Parmi les candidats présents aux trois épreuves, 33,33 % d'entre eux ont une moyenne supérieure ou égale à 10/20, et 50 % d'entre eux ont eu au moins une note éliminatoire.

3.3 Observations sur les épreuves écrites d'admissibilité

- Note sur dossier

La majorité des copies démontre que l'exercice de la note de synthèse est mal, voire pas du tout maîtrisé. Seules quelques bonnes copies témoignent de la préparation sérieuse de l'épreuve et de l'application de la méthodologie spécifique à ce type de travail.

En effet, alors que l'exercice consiste à dégager les principales idées des documents et à les organiser de manière logique dans un plan clair et efficace, la plupart des copies sont peu structurées et se contentent d'énumérer les principaux éléments contenus dans les documents, sans

esprit de synthèse. Il convient d'insister sur le fait que la note de synthèse ne s'apparente pas à un enchaînement de paraphrases.

De plus, certains éléments de détail issus des documents sont parfois traités de la même manière que les idées principales. Ainsi, la plupart des copies font preuve d'un défaut de hiérarchisation des idées.

Par ailleurs, il a été relevé dans un bon nombre de copies une expression et un style inadéquats, rendant parfois la lecture fastidieuse, voire incompréhensible. La qualité grammaticale fait défaut et les fautes d'orthographe sont beaucoup trop nombreuses. Enfin, l'effort de présentation des copies est trop souvent insuffisant.

Concours externe :

La moyenne hors candidats éliminés est de 09/20. La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne 00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	30,77 %
Note éliminatoire	42,31 %

Concours interne :

La moyenne est de 09,90/20. La meilleure prestation a été notée 12/20, la moins bonne 00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	33,33 %
Note éliminatoire	33,33 %

• **Connaissances techniques de mécanique et d'électrotechnique navale**

Considérant qu'il s'agit de l'épreuve la plus coefficientée, il a été relevé un niveau général plutôt faible. Les excellentes copies sont rares. Cette faiblesse de niveau s'explique notamment par un manque évident de maîtrise de la partie électrotechnique par la plupart des candidats. La partie mécanique est quant à elle globalement mieux appréhendée. Le style et l'expression écrite pénalisent certains candidats qui semblent avoir les connaissances mais ne parviennent pas à les exposer clairement.

Concours externe :

La moyenne hors candidats éliminés est de 11,30/20. La meilleure prestation a été notée 17,50/20, la moins bonne 00,50/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	42,31 %
Note éliminatoire	50 %

Concours interne :

La moyenne hors candidats éliminés est de 11,75/20. La meilleure prestation a été notée 14/20, la moins bonne 01/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	50 %
Note éliminatoire	33,33 %

• **Mathématiques**

Le niveau global de l'épreuve a été jugé très faible. Les connaissances de base relevant du programme du concours ne sont pas acquises (exemples : fonctions, probabilités).

Concours externe :

La moyenne hors candidats éliminés est de 08,06/20. La meilleure prestation a été notée 11,50/20, la moins bonne 03/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	7,14 %
Note éliminatoire	42,86 %

• **Electricité et électronique navale**

Le niveau des copies est hétérogène mais, de manière générale, on remarque que peu de candidats détiennent les connaissances nécessaires dans ces matières. La majorité d'entre eux ne maîtrise qu'une partie du programme. Une part importante des candidats n'a pas le niveau requis pour exercer les fonctions de mécanicien et a donc été éliminée sur cette épreuve. Par ailleurs, de nombreuses lacunes en expression écrite ont également été relevées.

Concours externe :

La moyenne hors candidats éliminés est de 11/20. La meilleure prestation a été notée 17/20, la moins bonne 00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	25 %
Note éliminatoire	50 %

• **Missions, organisation et réglementation douanière**

Le niveau relevé est médiocre ainsi que l'atteste la moyenne sur cette épreuve. Aucun candidat n'a fait preuve d'une réelle maîtrise du sujet. Les connaissances douanières sont globalement très superficielles, particulièrement en ce qui concerne la réglementation.

Concours interne :

La moyenne est de 05,33/20. La meilleure prestation a été notée 06/20, la moins bonne 00/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	0 %
Note éliminatoire	50 %

- **Langues**

L'épreuve facultative de langue a rapporté entre 0 et 7 points aux candidats (seuls comptent les points au dessus de 10/20).

IV. Les épreuves d'admission

4.1 La formation des membres du jury et des examinateurs

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation, animée par le service du recrutement de l'école nationale des douanes de Tourcoing, à la technique d'audition ainsi qu'aux problématiques de recrutement des contrôleurs de la surveillance, en spécialité maintenance navale. Compte tenu du faible nombre de candidats, un seul groupe d'examineurs par épreuve a auditionné l'ensemble des candidats des deux concours à raison de 3 à 4 candidats par vacation (demi-journée).

4.2 Le contexte de déroulement des épreuves orales

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 16 et 17 juin 2015 à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime à Sainte-Adresse (76), près du Havre.

Chacun des candidats a passé dans la même demi-journée l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis le sport).

4.3 Données chiffrées

- **Concours externe**

Pour les candidats présents aux épreuves orales, la moyenne des épreuves d'admission s'établit à 10,98/20.

La moyenne la plus haute est de 14,36/20 et la plus basse de 08,40/20.

Par palier, la moyenne est la suivante :

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	71,43 %
Note éliminatoire	28,57 %

Pour l'épreuve n° 1 (entretien avec le jury), la moyenne est de 12/20. La meilleure prestation a été notée 16,40/20, la moins bonne 09/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	85,71 %
Note éliminatoire	0 %

Pour l'épreuve n° 2 (exercices pratiques de maintenance navale), la moyenne est de 08,64/20. La

meilleure prestation a été notée 16,50/20, la moins bonne 08/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	57,14 %
Note éliminatoire	28,57 %

Pour l'épreuve n° 3 (langue étrangère), la moyenne est de 11,43/20. La meilleure prestation a été notée 14/20 et la moins bonne 07/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	85,71 %
Note éliminatoire	0 %

Pour l'épreuve n° 4 (épreuves sportives), la moyenne est de 09,49/20. La meilleure prestation a été notée 11,80/20 et la moins bonne 05/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	28,57 %
Note éliminatoire	0%

- Concours interne

La moyenne des épreuves orales s'établit à 10,64/20.

La moyenne la plus haute est à 13,91/20 et la plus basse à 08,38/20.

Par palier, la moyenne est la suivante :

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	33,33 %
Note éliminatoire	0 %

Pour l'épreuve n° 1 (entretien avec le jury), la moyenne est de 10,73/20. La meilleure prestation a été notée 14,40/20, la moins bonne 07,80/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	66,66 %
Note éliminatoire	0 %

Pour l'épreuve n° 2 (exercices pratiques de maintenance navale), la moyenne est de 10,33/20. La meilleure prestation a été notée 19/20, la moins bonne 06/20.

Résultats	Pourcentage de candidats
≥ 10	33,33 %
Note éliminatoire	0 %

Les épreuves facultatives ont rapporté entre 5 et 7 points aux candidats.

4.4 Appréciation générale et attentes du jury

Une grande disparité de niveau est apparue entre les candidats admissibles, aussi bien pour le concours externe que sur le concours interne. Cet écart de niveau est ressenti tant sur le plan des connaissances générales et de l'aptitude aux fonctions, dégagées au cours de l'entretien avec le jury, que sur le plan technique lors des exercices pratiques de maintenance navale.

L'épreuve d'entretien avec le jury a souvent été peu ou mal préparée. Bien que les connaissances techniques étaient présentes chez tous les candidats, les examinateurs ont relevé un manque de préparation de l'exposé sur le sujet technique en début d'épreuve. Par la suite, les connaissances sur l'administration des douanes étaient souvent insuffisantes et les motivations des candidats parfois mal affirmées. La projection de certains candidats en tant que contrôleur des douanes dans des mises en situation a semblé problématique quant à la capacité d'action et d'affirmation de soi. Il est rappelé que le concours vise à recruter des techniciens qui sont avant tout agents des douanes.

Les exercices pratiques de maintenance navale requièrent des compétences en mécanique et en électricité / électrotechnique. La première composante a généralement été mieux réussie que la seconde. En effet, le niveau de candidats en électricité / électrotechnique s'est révélé trop faible, certains candidats ne détenant parfois aucune connaissance dans ce secteur. Il est rappelé que les fonctions de mécanicien naval nécessitent la maîtrise des deux domaines de compétences.

L'épreuve de langues étrangères a été concluante pour la majorité des candidats qui avaient bien préparé leur présentation personnelle. Le texte a été lu et compris de manière satisfaisante. En revanche, il est apparu un manque de vocabulaire, et le réflexe de reprendre la parole en français dès qu'un blocage apparaît. La paraphrase doit dans ce cas être utilisée pour contourner la difficulté.

Le concours de contrôleur des douanes dans la spécialité « maintenance navale » est exigeant dans la mesure où il est attendu des candidats d'avoir les capacités d'être un contrôleur des douanes, tout en ayant un bon niveau de mécanique navale. C'est pourquoi il est conseillé aux candidats de se préparer en étudiant l'administration dans laquelle ils souhaitent entrer, parallèlement à leur formation technique de mécanicien naval.